



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019
Avis d'impôt établi en 2020**

78114

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 17 64 818 311 095
Déclarant 2 (C) : 18 15 564 242 149

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

39 RUE DE BEAUREGARD
78300 POISSY

Numéro FIP : 780 66 17 1491908789 3

Référence de l'avis : 20 78 A788994 62

Numéro de rôle : 036

Date d'établissement : 08/12/2020

Date de mise en recouvrement : 31/12/2020

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP POISSY
SAID GRAND-POISSY
6 RUE ST BARTHELEMY
78303 POISSY CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

M AYMER DE LA CHEVALERIE ARNAUD
OU MME AYMER DE LA CHEVALERIE A.
39 RUE DE BEAUREGARD
78300 POISSY

Somme qui vous est remboursée

16,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vous serez remboursé par virement le 11/12/2020 sur le compte bancaire suivant :

FR31 3000 2023 640X XXXX XXX9 P89

Identifiant de la banque : CRLYFRPP

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Revenu fiscal de référence :
Nombre de parts :**

**39 576
9,00**

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 17 64 818 311 095

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 1 / 3

Déclarant 1 - Nom de naissance : AYMER DE LA CHEVALERIE

Déclarant 2 - Nom de naissance : URVOY DE PORTZAMPARC

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M		3		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
5				9,00

IMPOT SUR LE REVENU**Détail des revenus**

	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total
Salaires.....	31352		294	
- Déduction 10% ou frais réels.....	- 3135			
Déduction minimale.....			- 294	
Salaires, pensions, rentes nets.....	28217		0	28217
BIC pro., régime micro, déclarés.....		3118		
Abattement ⁶		- 1559		
BIC pro., régime micro, nets.....		1559		
BIC pro., régime micro, total foyer fiscal.....				1559

Revenus perçus par le foyer fiscal

Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....		17	
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷			17
Revenus fonciers nets.....			10414

Revenu brut global.....

CSG déductible.....			- 631
---------------------	--	--	-------

Revenu imposable.....

Revenus et plus-values étrangers imposables au barème en France ¹³		590	
---	--	-----	--

Impôt sur les revenus soumis au barème¹⁴.....**REDUCTIONS D'IMPÔT¹⁵.....**

	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	5	5	0	
Montant de la réduction d'impôt.....			0	
Crédit d'impôt sur rev. étrangers ¹³	590	0	0	
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 0

Impôt total avant crédits d'impôt.....**CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS**

	Montant déclaré	Montant retenu	
Crédits d'impôt.....	2	0	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	2	2	
Emploi salarié à domicile.....	149	149	
Montant du crédit d'impôt calculé.....			- 75

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....		- 77
---	--	------

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus

	CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus fonciers nets ⁴⁵	10414	10414	
BASE IMPOSABLE.....	10414	10414	
Taux de l'imposition.....	9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....	1010	781	
Crédits d'impôt revenus étrangers ⁵¹	- 57	- 44	
Total net de l'imposition.....	953	737	
Total des prélèvements sociaux nets.....			1690

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2020.....

668

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³ :		-	77
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :		+	175
Solde d'impôt sur les revenus 2019 :.....			98

PRELEVEMENTS SOCIAUX

	CSG-CRDS	PSOL
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :	953	737
Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire :	- 1017	- 787
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....	- 64	- 50
Solde des prélèvements sociaux 2019 ⁵³:		- 114

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

16

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵		39576
--	--	--------------

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹

17

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis

déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2018.....	15562	15562
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....	3862	3862
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 3923	+ 3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	+ 3973
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....	+ 4052	+ 4052
Plafond pour les cotisations versées en 2020.....	= 15810	= 15810

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer 0,00%

OU

Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur impots.gouv.fr

Ces taux individualisés seront alors les suivants :

Taux individualisé pour le déclarant 1

Taux individualisé pour le déclarant 2

Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer

Acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur

Acompte des prélèvements sociaux :

Revenus fonciers

revenus soumis à l'acompte.....

montant de l'acompte mensuel.....

	Foyer	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
	9824			
	141			141

Total général de l'acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur.....

141

141

Ce montant sera prélevé chaque mois sur votre compte bancaire.

Si vous souhaitez modifier le compte bancaire ou opter pour un prélèvement trimestriel pour 2021, rendez-vous sur impots.gouv.fr